



Rentrée 2017 – 2018

Le vade-mecum de l’Ecole Hamaïde.

*Organisation de l’école, paiements de frais, ...
A lire absolument.*

CONTACTER L’ÉCOLE : QUAND ? COMMENT ?

Coordonnées de l’école : Ecole Hamaïde asbl
 Avenue Hamoir, 31
 1180 Bruxelles.

Tél/fax : 02/374.78.90

Le secrétariat de l’école est assuré par Isabelle Pirsoul, dont le bureau est situé au premier étage du bâtiment principal.

Le secrétariat est ouvert tous les jours de 7h30’ à 15h30’ excepté le mercredi et le vendredi après-midi.

Lorsqu'il n'est pas possible de prendre un appel, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : secretariat@hamaide.be

Après 16h00’ (ou le mercredi après-midi) et en cas de nécessité seulement, il est possible de contacter l’équipe de garderie via le gsm de Barbara 0487 42 28 39 ou de Steve 0487 71 26 77.

SOMMAIRE

CONTACTER L'ÉCOLE : QUAND ? COMMENT ?.....	1
1. LE DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE	3
2. LES CONGÉS SCOLAIRES DE L'ANNÉE 2017-2018.....	3
3. LES REPAS	3
2.1 REPAS CHAUDS	4
2.2 SOUPE.....	4
3. LA PISCINE (POUR LES PRIMAIRE(S))	4
4. LE COURS DE GYMNASTIQUE (POUR LES PRIMAIRE(S)).....	4
5. LA GARDERIE.....	5
6. LES FRAIS SCOLAIRES.....	6
7. LA PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE 2017 - 2018	7
8. LA STRUCTURE DE L'ÉCOLE	8
8.1 LES PARENTS DELEGUES	8
8.2 LES COMMISSIONS	9
8.3 LE CONSEIL DE PARTICIPATION.....	9
8.4 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
8.5 L'ASBL LES AMIS DE L'ECOLE HAMAIDE	10
9. LES OBJETS PERDUS	11
10. LES « CLASSES DE DÉPAYSEMENT ».....	12

1. LE DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

HEURE	MATERNELLES	PRIMAIRES
7h30	Ouverture de l'école - Garderie	Ouverture de l'école - Garderie
8h10		Rang pour les 5èmes et 6èmes primaires
8h30		Début des cours
9h00	Début des activités	
10h10		Récréation du matin
10h40	Récréation du matin	
11h30	Repas en classe	
12h15	Sieste	Repas en classe
12h40		Récréation du midi
13h45	Activités de l'après-midi	Activités de l'après-midi
15h30	Sortie des classes - récréation	Sortie des classes - récréation
16h00	Garderie du soir	Garderie du soir
18h00	Fin de la Garderie	Fin de la Garderie

2. LES CONGÉS SCOLAIRES DE L'ANNÉE 2017-2018

Rentrée scolaire : vendredi 1er septembre 2017

Fête de la Communauté française : mercredi 27 septembre 2017

Congé d'automne (Toussaint) : du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre 2017

Vacances d'hiver (Noël) : du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018

Congé de détente (Carnaval) : du lundi 12 février au vendredi 16 février 2018

Vacances de printemps (Pâques) : du lundi 2 avril au vendredi 13 avril 2018

Fête du 1er mai : mardi 1er mai 2018

Congé de l'Ascension : jeudi 10 mai 2018

Lundi de Pentecôte : lundi 21 mai 2018

Les vacances d'été débutent le lundi 2 juillet 2018

Des journées de conférences pédagogiques sont organisées chaque année scolaire pour assurer la formation continue de l'équipe enseignante, conformément aux attentes de la Communauté française qui nous subventionne.

Une garderie est organisée pour la prise en charge des enfants dont les familles n'ont pas d'autre solution. L'inscription à cette garderie est proposée quelques jours au préalable.

3. LES REPAS (ATTENTION pas de repas prévus le mercredi)

Veillez à y inscrire vos enfants au moyen du talon ci-joint. Nous ne pourrons pas répondre aux inscriptions tardives.

2.1 REPAS CHAUDS

Leur service commencera le lundi 11 septembre et se terminera le vendredi 22 juin 2018.

Un nouveau fournisseur de repas chauds a été choisi. Il s'agit de TCO, qui va nous garantir une assiette équilibrée, savoureuse et durable pour nos enfants (saisonnier, bio et circuit court).

Les repas chauds seront composés d'un potage et d'un plat principal, dont la qualité, le goût et les apports nutritionnels spécifiques aux enfants seront régulièrement contrôlés. Il n'y a pas de repas le mercredi.

2.2 SOUPE

De la soupe est proposée à tous les enfants de l'école. Vous pouvez inscrire votre enfant à ce service, que votre enfant prenne ou non un repas chaud. Il vous suffit de compléter le formulaire joint à ce document. Le service soupe commencera dès le lundi 11 septembre. Il n'y a pas de soupe le mercredi.

3. LA PISCINE (POUR LES PRIMAIRE)

L'activité sera encadrée par des professeurs de sport et un titulaire de classe.

Matériel nécessaire : un sac de bain contenant un bonnet de bain, un maillot (pas de short pour les garçons) et un essuie.

L'activité piscine est obligatoire. En cas de maladie empêchant de participer à l'activité, veuillez remettre un mot ou certificat médical au professeur de votre enfant et une copie par mail ou papier au secrétariat.

4. LE COURS DE GYMNASTIQUE (pour les primaires)

La tenue : T-shirt blanc, short rouge et sandales de gymnastiques.

L'école dispose de T-shirts et shorts avec le logo de l'école.

Leur achat n'est pas obligatoire.

Une vente sera organisée les **18 et 19 septembre dans le hall de l'école entre 8h et 8h45'**.

5. LA GARDERIE

Les écoles telles que la nôtre ne disposent pas de suffisamment de personnel subventionné pour assurer la prise en charge des enfants le matin avant les cours, à midi ou après les cours.

Le **matin**, une garderie est organisée dès 7h30 à l'école, sans frais pour les parents. A **midi**, une importante équipe de surveillants et éducateurs est nécessaire pour prendre en charge les enfants pendant que les professeurs sont en pause. A l'exception de quelques enfants rentrant chez eux à midi, tous les enfants de l'école fréquentent la garderie de midi.

Une garderie du soir est assurée par l'équipe d'éducateurs de l'école à partir de 16h00. Un paiement est demandé pour cette **garderie du soir**.

Quel paiement ? Forfait ou présences réelles ?

Si la fréquentation de la garderie du soir par votre enfant est régulière, vous pouvez le signaler et opter pour un **paiement forfaitaire pour 1, 2, 3 ou 4 jours de garderie par semaine**.

Si votre enfant ne fréquente la garderie du soir que **de façon occasionnelle, il n'est pas nécessaire de l'inscrire préalablement** : une facturation sera établie sur base de sa fréquentation réelle.

Une garderie est également organisée le mercredi de 12h30 à 18h00. **Aucune inscription n'est requise pour la garderie du mercredi.** Une facturation sera établie sur base de sa fréquentation réelle.

La reprise d'enfant doit se faire à 18h00 au plus tard. L'école peut facturer aux parents le coût de la prise en charge des enfants au-delà de 18h00 (Base du calcul : 30€ par $\frac{1}{2}$ heure entamée). Cette facturation a entre autre pour but de défrayer le membre du personnel ayant été bloqué à l'école à cause de ce retard. Pour tout retard, veuillez Barbara au 0487 42 28 39 ou Steve au 0487 71 26 77.

ATTENTION ! Tant pour la sécurité que pour des contraintes administratives, nous devons établir **chaque jour la liste des enfants présents à la garderie du soir**.

Nous vous recommandons de prévoir un goûter pour votre enfant.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration.

6. LES FRAIS SCOLAIRES

Vous recevrez chaque mois une facture dans l'enveloppe murale ou via le carnet de communication de votre enfant. Merci de **respecter la communication structurée** qui y figure, en utilisant une facture par enfant.

La facture mensuelle englobe divers postes :

POSTES	PRIX POUR L'ANNÉE	MENSUALITÉS
Forfait garderie de midi ¹	220 €	22 € dix fois par an
Achats groupés ²	70€ (50€ en maternelle)	7€ (5€ en maternelle) dix fois par an
Piscine en primaire	110 €	11 € cinq fois par an
Forfait soupe Si inscription	130 €	13 € dix fois par an
Repas chauds Si inscription		Calcul sur base de 4,40 € par repas en primaire, 4,10 € par repas en maternelle. Il est tenu compte des congés et jours de sortie des classes
Garderie <u>si inscription</u>	Forfait 4jours/semaine : 360 €	36 € dix fois par an
	Forfait 3jours/semaine : 270 €	27 € dix fois par an
	Forfait 2jours/semaine : 180 €	18 € dix fois par an
	Forfait 1jours/semaine : 90 €	9 € dix fois par an
	Présences occasionnelles à 3€/jour	Facturation selon décompte réel
Garderie du mercredi	Décompte sur base des présences (3 € (jusque 13h00), 5 € (jusque 15h00) ou 8 € (jusque 18h00) ³	Facturation selon décompte réel

Le paiement des classes de dépassement se fera en fonction du montant du séjour scolaire.

Les frais de garderie de midi et du soir peuvent être repris dans une **attestation fiscale** (A demander au secrétariat) afin de les ajouter à votre déclaration d'impôts.

Les commandes de repas ou soupe ne sont validées que si les paiements précédents ont été effectués, en ce compris les paiements liés aux années précédentes. Toute modification en cours d'année (arrêt des repas ou de la soupe, commande de repas ou de la soupe) doit être annoncée au secrétariat.

Les parents séparés sont solidairement responsables des factures relatives aux frais scolaires de leurs enfants. Nous leur demandons de s'entendre pour le paiement de ces factures.

Contactez le secrétariat ou l'école en cas de difficultés de paiement.

¹ La garderie de midi est *a priori* due pour tous les enfants fréquentant l'école. Quelques enfants rentrent chez eux tous les midis. Si tel est votre cas, merci d'en aviser le secrétariat afin que ces frais ne vous soient pas comptés.

² Cfr précisions données plus haut. Ces achats groupés (*Cahiers, peintures, affiches, terre pour modelage, lino, bois de menuiserie, rotin, pastels pour ateliers, etc...*) sont proposés à tout le monde pour réaliser une économie d'échelle mais il est possible de préférer procéder vous-mêmes aux achats équivalents en demandant une liste d'achat au secrétariat.

³ L'école peut facturer la prise en charge de votre enfant en cas de reprise après 18h00 à la garderie (Base du calcul : 30€ par ½ heure entamée). Cette facturation a entre autre pour but de défrayer le membre du personnel ayant été bloqué indûment à l'école à cause de ce retard.

7. LA PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE 2017 - 2018

En classe d'accueil :	Claudia Camarelle et Catherine Feltz
En 1 ^{ère} maternelle :	Marie Pirotte, Joëlle Fink et Laura Ferreira Da Silva assistées au 1 ^{er} trimestre par Margot Neirynck
En 2 ^{ème} maternelle :	Catherine Sylos et Julie Favresse
En 3 ^{ème} maternelle :	Nadine Sacré, Laura Ferreira Da Silva, Chantal Bauduin et Frédéric Wastiaux
Psychomotricité :	Laura Ferreira Da Silva et Thomas Barsetti
Modelage :	Justine Neirynck
Musique :	Allison Trésor
Flûte :	Pascale Mahillon
Educateurs :	Sabine Mertens, Margot Neirynck, Barbara Ortenzi, Robert Stassens, Steve De Lievre, Eric Serlippens.
Infirmière :	Véronique et Isabelle
En cuisine :	Nadia
Kiss & Ride :	Alain
Petits travaux :	Robert Stassens
Nettoyage :	Dulce Ribeiro, Fernando Afonso, Muriel Servaes
En 1 ^{ère} primaire :	Audrey Verdussen et Emmanuelle Allard
En 2 ^{ème} primaire :	Annick Perona et Isabelle Egerickx
En 3 ^{ème} primaire :	Nathalie Eloy / Amandine Lieutenant et Patrick Durez
En 4 ^{ème} primaire :	Sarah Weissenstein et Nathalie Short
En 5 ^{ème} primaire :	Sandrine Guillitte / Françoise Hoed et Manon Verhaert
En 6 ^{ème} primaire :	Dominique Derwa et Aurélie Van Buylaere
Cours d'art en 6 ^{ème} :	Nathalie Eloy
Gymnastique :	Yves De Vlaminck
Néerlandais :	Régine Kestens, Julie Desvachez et Nadia Zahoual
Professeurs d'adaptation :	Caroline Jonckheere, Françoise Hoed et Nathalie Eloy
Secrétariat :	Isabelle Pirsoul
Direction :	Frédéric Moyson

8. LA STRUCTURE DE L'ÉCOLE

L'école Amélie Hamaïde est une école libre subventionnée laïque à pédagogie decrolyenne.

Comme toute école belge, elle dépend d'un « P.O. » (Pouvoir Organisateur) qui l'incarne juridiquement. Ce P.O. est une asbl (Association Sans But Lucratif).

Le Conseil d'Administration (C.A.) de l'asbl Ecole Hamaïde est composé d'enseignants, de la direction et de parents d'élèves élus en Assemblée Générale. Leurs mandats sont exercés à titre bénévole.

Il est tenu au moins une fois par an une Assemblée générale de l'asbl Ecole Hamaïde.

La liste des Membre du CA est disponible au secrétariat.

8.1 LES PARENTS DELEGUES

Vous allez bientôt participer aux réunions de parents de la (des) classe(s) de votre (vos) enfant(s). Ce sera l'occasion de désigner qui seront vos délégués de classe.

Les parents délégués de classe :

- Sont élus lors des réunions de parents de début d'année
- Sont les relais entre les parents d'une classe et l'enseignant titulaire
- Communiquent, font passer les messages dans les deux sens pour le bon fonctionnement de la classe et du périscolaire
- N'interviennent pas dans la pédagogie
- Représentent les parents de la classe en cas de problème ou de divergence
- Peuvent participer aux travaux des commissions, mais ne peuvent être élus au Conseil de Participation ou au Conseil d'Administration (principe de non cumul des mandats)
- Doivent être présents ou représentés et ont le droit de vote aux Assemblées Générales (minimum 1 par an)

Leur implication dans l'école contribue à son fonctionnement harmonieux.

8.2 LES COMMISSIONS

Des commissions de travail pour réfléchir et agir ensemble, elles :

- Sont ouvertes à tous les parents volontaires
- Sont des groupes d'échange et de réflexion et de proposition
- Rassemblent les idées et les initiatives
- Remontent les propositions et les avis au Conseil de Participation sur 4 thèmes périscolaires :
 1. Travaux, hygiène, sécurité, et mobilité (entretien des locaux, kiss&drive, co-voiturage, entrées et sorties)
 2. Comportement, communauté et citoyenneté (comprenant le périscolaire, la vie en groupe, la violence, le harcèlement, l'usage des nouvelles technologies et les réseaux sociaux)
 3. Bien être, santé et alimentation, (comprenant aussi le sport, le stress, la gestion des émotions et hélas... les poux)
 4. Fêtes, partage et solidarité (fancy-fair, fête du livre ou des ateliers, portes ouvertes, brocantes, démarches caritatives ou œuvres sociales)
- Une commission comporte au moins un membre du CP ou du CA (parent ou autre), et peut organiser un ou plusieurs groupes de travail sur un thème particulier (par exemple, alimentation, conférences)
- Ne peuvent implémenter sans accord de la direction, du Conseil Pédagogique et/ou du Conseil d'Administration, mais peuvent coordonner et doivent communiquer via le CP au CA les résultats de leurs travaux

8.3 LE CONSEIL DE PARTICIPATION

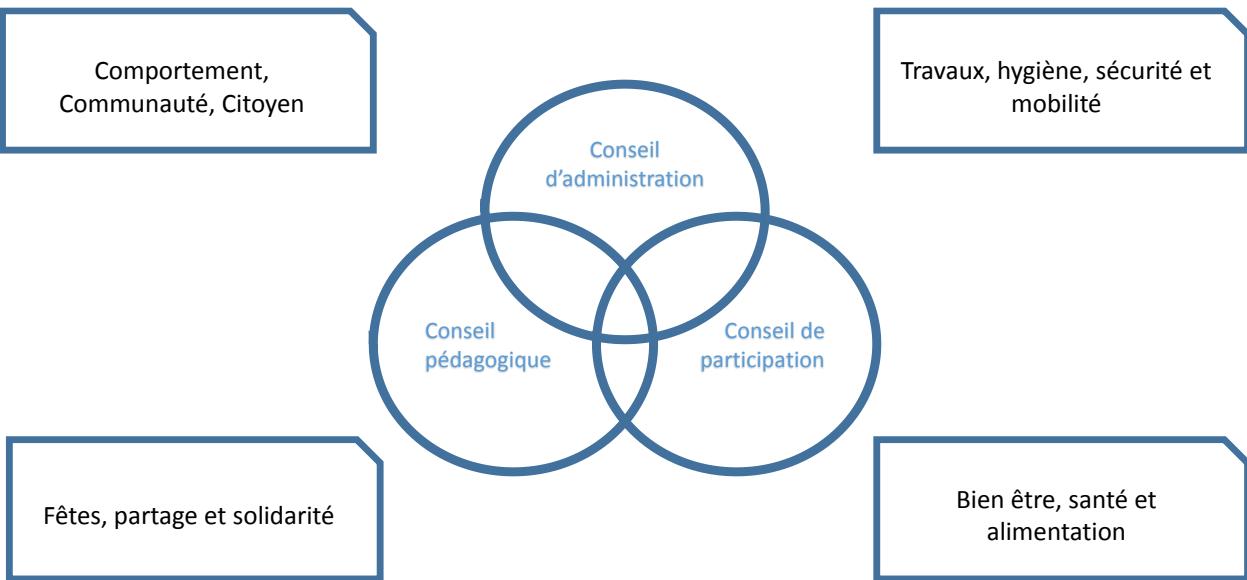
- Obligatoire dans une école comme Hamaïde
- Composé du Directeur, d'un délégué du Pouvoir Organisateur (Conseil d'Administration), de 5 parents et de 5 membres de l'équipe pédagogique
- Est un moteur d'observation et un catalyseur d'idée pour la Direction et le Conseil d'Administration
- N'est pas décisionnaire, mais doit être force de proposition
- Canalise les échanges et les communications autour des 4 thèmes des Commissions
- Assure le suivi des travaux des Commissions
- Peut émettre un avis ou en récolter sur des demandes spécifiques du Conseil d'Administration
- Se réunira 5 fois dans l'année (la semaine suivant chaque congé) et pour la première fois le 10 novembre à 07h45

8.4 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Est l'organe de l'asbl qui incarne le Pouvoir Organisateur (PO) de l'Ecole
- Nomme le Directeur et engage les enseignants, éducateurs et tous employés non payés directement par la Communauté française
- Est composé de maximum 15 personnes, dont : le Directeur en fonction, 6 parents ayant un enfant inscrit à l'école, de 2 à 4 personnes ayant eu un enfant à l'école ou étant ancien élève et de 4 membres de l'équipe pédagogique
- Mandats de 3 ans (sauf pour le directeur)
- Responsable du projet pédagogique
- Est décisionnaire sur les grands projets
- Gère le budget
- Rédige, amende et veille au bon respect des différents règlements
- Conduit le projet d'établissement avec la direction et l'équipe pédagogique
- Consulte le Conseil de participation sur les 4 thèmes périscolaires et sur d'autres points si nécessaire
- Se réunit une fois par mois
- Organise minimum une assemblée générale par an

8.5 L'ASBL LES AMIS DE L'ECOLE HAMAIDE

- Est le support indispensable de la scolarité que vous avez choisi pour vos enfants, les seuls subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles et de la Communauté Française ne couvrant qu'une pédagogie classique
- Permet d'engager et de rémunérer les enseignants et éducateurs nécessaires aux activités, ateliers, sorties, périodes nécessaires à la pédagogie active et en découverte
- Est présidée par Sophie Bertrand, qui a mandaté Patrick Mandoux et Auriane Verhaegen pour la gestion et le suivi des cotisations
- Peut être contactée par amisecolehamaide@gmail.com



A ces structures auxquelles les parents sont appelés à participer, il faut ajouter le Conseil Pédagogique, qui veille au respect du projet d'établissement et du projet pédagogique et qui est composé exclusivement d'enseignants et du directeur.

9. LES OBJETS PERDUS

Afin de permettre à l'équipe de pouvoir restituer à vos enfants des objets ou vêtements égarés, il est indispensable que vous veilliez à marquer lisiblement les affaires de vos enfants.

Quand vous recherchez des objets ou vêtements égarés, contrôlez les divers bacs de tri qui se trouvent en sous-sol du bâtiment principal, près de la cuisine.



10. LES « CLASSES DE DÉPAYSEMENT ».

Conformément aux principes de notre projet pédagogique, divers séjours sont organisés pendant la scolarité de vos enfants, de la 2^{ème} à la 6^{ème} primaire. Ces « classes de dépaysement » (terme général pour nos « classes vertes », « classes de mer », « classes de ferme », « classes de montagne », « classes d'exploration ») sont des temps forts de la scolarité, précieux tant d'un point de vue pédagogique que de l'épanouissement personnel et relationnel des enfants. Ces séjours seront des séjours de durée variable selon les années. Ils se dérouleront à la ferme, à la mer, en Ardennes, à la montagne ou, en 6^{ème}, dans deux villes belges.

Le prix de ces séjours est susceptible de varier selon les années. Voici les frais approximatifs de séjour et transport que cela peut actuellement représenter : 2^{ème} primaire (140€), 3^{ème} primaire (240€), 4^{ème} primaire (250€), 5^{ème} primaire (2 semaines à la montagne, entre 800€ et 900€), 6^{ème} primaire (deux courts séjours en ville en rayonnant en car à proximité, 330€).

Il va de soi que parents et enseignants sont conscients qu'il s'agit là de montants importants. C'est pourquoi nous vous invitons à envisager de constituer une épargne le plus tôt possible, par exemple en ouvrant un compte bancaire gratuit sur lequel vous verseriez un montant fixe par ordre permanent.

Nous vous précisons qu'il va de soi que le coût des séjours pédagogiques ne doit en aucun cas constituer un frein à la participation des enfants à de tels séjours. N'hésitez pas à nous contacter.

A toutes fins utiles, nous vous signalons que la plupart des mutuelles peuvent – modestement, certes – intervenir dans le coût de classes de dépaysement.